

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 198-21
Le 18 novembre, 2021

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
The Valens Company Inc. (VLNS - VLNS1)
Regroupement d'actions (Suivi)

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 197-21 et de l'avis aux membres No. 2021-173 publiés le 17 novembre 2021, le prix d'ouverture de The Valens Company Inc. (TSX: VLNS), en date du jeudi le 18 novembre 2021, est fixé à 5,25 \$ CA par action.

En conséquence, le nouveau livrable par contrat VLNS1 sera le suivant :

NOUVEAU **33 actions ordinaires de The Valens Company Inc. (VLNS) et une**
LIVRABLE PAR **considération en espèces de 1,75 \$ CA équivalente à 0.3333 (100 x**
CONTRAT: **0.003333) d'un action de Valens Company Inc. basé sur le prix**
****d'ouverture (post regroupement) de VLNS du jeudi le 18 novembre****
****2021.****

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 197-21 et dans l'avis aux membres No. 2021-173 demeurent inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés